



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, par le soussigné Richard Joyal, directeur des services administratifs, des finances et trésorier de la Ville de Bromont, que le rôle de perception de toutes les taxes, tant générales que spéciales, les compensations et les tarifs, lesquelles taxes, compensations et tarifs sont décrétés, imposés et prélevés par le règlement numéro 1009-2013 et tous autres règlements décrétant des taxes spéciales pour l'année 2014, a été préparé et déposé à mon bureau au 88, boulevard de Bromont à Bromont.

Toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées en 3 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

Premier versement: 19 février 2014

Deuxième versement: 20 mai 2014

Troisième versement: 18 août 2014

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement, le **19 février 2014**.

Les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et l'envoi des comptes de taxes a été effectué le 21 janvier 2014.

QU'un intérêt de 9% l'an sera chargé sur toutes les taxes et redevances imposées à compter de leur date respective d'échéance. Une pénalité de 0,5% du principal impayé sera ajoutée par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5% par année.

Donné à Bromont, ce 22 janvier 2014

Richard Joyal, B.A.A., OMA

Directeur des services administratifs, des finances et trésorier